



ARRETE DU MAIRE N°AT-2021-157-DP

Réservant le Parking Place de la 5^{ème} DB et l'aire Jean Ritzenthaler les weekends du Marché de Noël 2021 pour le stationnement des visiteurs

Le Maire de la Ville de KAYSERSBERG VIGNOBLE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2542-2, L 2542-3, L 2542-4

VU le Code de la Route et notamment les articles R 417-1 à R 417-13 pour les arrêts et les stationnements L 130-5, R 130-5, R 130-2 et suivants

VU le Code Pénal notamment l'article R 610-5

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière

CONSIDERANT l'affluence des visiteurs pendant le marché de Noël et la nécessité d'organiser le stationnement pour les véhicules,

ARRETE

Article 1 : OBJET DU REGLEMENT

Réserve d'espaces de stationnement du domaine public pour les véhicules des visiteurs du marché de Noël.

Article 2 : LIEU

KIENTZHEIM – 68240 KAYSERSBERG VIGNOBLE: Place de la 5^{ème} DB et Air Jean Ritzenthaler

Article 3 : DATES ET HEURES

- Vendredi 26, samedi 27 et dimanche 28 novembre 2021
- Vendredi 3, samedi 4 et dimanche 5 décembre 2021
- Vendredi 10, samedi 11 et dimanche 12 décembre 2021
- Vendredi 17, samedi 18, dimanche 19, lundi 20 et mardi 21 décembre 2021

Soit 13 jours.

Sur les créneaux horaires suivants : de 10h00 à 19h00

Article 4 : REGLEMENTATION DE L'ARRET ET DU STATIONNEMENT

Les espaces de stationnement susvisés seront privatisés par la Ville et gardiennés par des associations ; ils seront autorisés aux seuls véhicules de tourisme ayant acquitté un droit de stationnement forfaitaire de 3€ par journée.

Article 5 : SANCTIONS

Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : EXECUTION

Le commandant de la communauté de Brigade Kayzersberg-Lapoutroie, la Police Municipale, et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

KAYSERSBERG VIGNOBLE, le 9 novembre 2021



Marie-Paule BALERNA

Adjointe déléguée au domaine public

Ampliation : Mme La Procureure de la République, M. le Juge d'Instance, M. le commandant de la communauté de Brigades Kayzersberg – Lapoutroie, Brigades Vertes, Service incendie et secours, Police Municipale, Services Techniques, Presse, Affichage